

Note du 16/01/2020

Contribution des organismes Hlm franciliens aux assises locales de la sécurité intérieure

Les problématiques de sécurité et de tranquillité résidentielle sont des sujets qui préoccupent de plus en plus les organismes de logement social. Elles impactent l'ensemble des métiers, en premier lieu les personnels de proximité et les prestataires, et sont l'objet de réclamations et d'insatisfactions de plus en plus fortes de la part des locataires.

Pour mesurer le niveau de qualité de vie perçu dans les quartiers d'habitat social, les organismes Hlm réalisent depuis 2003 des enquêtes triennales de satisfaction auprès de leurs locataires. Cette enquête montre qu'en 2017, parmi les locataires du parc social insatisfaits de la qualité de vie dans leur quartier, 72 % pointent pour principal motif l'insécurité (76 % en QPV, 68 % hors QPV). L'enquête permet aussi de mettre en évidence les causes les plus significatives du sentiment d'insécurité des locataires au sein de leur résidence : les incivilités, l'occupation des halls, les trafics et les dégradations. Ce sentiment est d'autant plus prégnant pour les locataires en QPV. Ces résultats montrent donc des attentes fortes des locataires, notamment en QPV, pour améliorer la sécurité et la tranquillité de leur résidence ou de leur quartier.

Les organismes ont des pratiques différenciées aujourd'hui en matière de sécurité. Les administrateurs de l'AORIF ont souhaité renforcer la dynamique collective et les partenariats, tel que mentionné dans le Plan Stratégique de l'AORIF « Sécurité et Tranquillité dans le parc social francilien ».

Un constat alarmant de la profession

En tant qu'acteurs de la ville, les organismes Hlm ont à gérer des situations plus ou moins graves. Sur certains sites particulièrement complexes, il devient difficile voire impossible pour le bailleur social d'assurer correctement ses missions courantes de gestion de proximité.

Les bailleurs sociaux franciliens observent une montée en puissance de plusieurs types de situations, avec notamment :

- une augmentation du nombre de faits de violences contre le personnel de proximité,
- des occupations abusives des parties communes de plus en plus nombreuses,
- des trafics de stupéfiants enkystés, le développement d'une économie souterraine, des réseaux de mieux en mieux organisés, en dépit des interventions des services de Police et qui prennent « en otage » les habitants des quartiers d'habitat social,
- une recrudescence des faits de racket sur les chantiers des opérations de renouvellement urbain qui ne sont pas sans impact sur les conduites des opérations.
- De nouvelles formes de contestation et d'harcèlement des équipes de proximité

Dans le contexte de l'Ile-de-France, les enjeux remontés par les organismes sont bien de l'ordre de la sécurité et non seulement de la tranquillité résidentielle. Le bon fonctionnement des quartiers d'habitat social et l'amélioration du cadre de vie des habitants nécessitent dès lors un travail plus resserré avec les acteurs de la sécurité. Ce partenariat, avec la Police et la Justice notamment, doit permettre à l'organisme d'assumer ses responsabilités : protéger son

personnel, assurer la jouissance paisible des lieux aux locataires et leur fournir un service de qualité sur ses différentes résidences.

Une structuration du partenariat à poursuivre

Les expériences menées localement ont permis de faire émerger des dynamiques fructueuses en matière de lutte contre l'insécurité qui restent néanmoins à renforcer et étendre. Voici quelques pistes de travail communes :

Renforcer les partenariats institutionnels et opérationnels :

- Contractualiser des conventions partenariales avec les représentants des bailleurs sociaux, les Préfets et les Procureurs de la République sur les enjeux communs (suivi des dépôts de plainte, modalités d'échanges d'information, vidéo-protection...)
- Renforcer les partenariats locaux opérationnels, en s'appuyant par exemple sur les instances partenariales (CLSPD, CISPD, GLTD, GTO, etc.) qui peuvent développer leurs capacités à répondre de façon plus opérationnelle aux enjeux présents sur les territoires.
- Mieux articuler les interventions réalisées au sein des CLSPD, CISPD, GLTD, GTO avec ceux des instances partenariales de la politique de la ville (actions de gestion urbaine de proximité, de prévention ou encore d'éducation) afin d'encourager la mobilisation de l'ensemble des partenaires à ces enjeux.
- Définir au sein de chaque institution ou structures locales des correspondants en charge du suivi et des échanges partenariaux.
- Réaliser des études de sécurité et de prévention situationnelle sur les sites sensibles ou les sites en renouvellement urbain, en lien avec les DDSP.

Préserver la sécurité des personnels des bailleurs

- Afin de ne pas mettre le personnel de proximité en difficulté, les référents des services de Police et des bailleurs doivent s'assurer que les échanges entre les personnels de proximité des bailleurs sociaux et les services de Police ont bien lieu dans des conditions de confidentialité suffisantes.
- Lors de dépôt de plainte pour agression de personnel de proximité, la police et la justice seront attentif à bien mentionner la circonstance aggravante d'agression sur un agent en charge d'une mission de service publique et à leur protection.

Agir sur les sites complexes qui rencontrent des difficultés multiples (trafics, violences, dégradations, entrave à la libre circulation, contrôle social, occupation de halls, de caves...)

- Identifier les sites du parc social les plus problématiques sur la base de diagnostic territorialisés et partagés (caractérisation des situations, échanges d'information, classification et cartographie des sites...)
- Mobiliser les différents outils et ressources communes.
- Coordonner les partenaires locaux (Ville, Etat, Justice, Bailleur Social, association, habitants) et concentrer les moyens d'actions sur les sites les plus exposés.
- Favoriser avec les partenaires les actions en matière de prévention de la délinquance.

Contacts :

Directeur : c.rabault@aoarif.org

Pôle Stratégie Territoriale : c.hagmann@aoarif.org; a.bourcereau@aoarif.org

Pôle Innovation Sociale : l.schmitlin@aoarif.org; f.berger@aoarif.org